

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juin 2010

URBANISME COMMERCIAL - (n° 2566)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 41

présenté par

M. Gosnat, M. Chassaigne, M. Dolez, Mme Amiable, M. Asensi,
Mme Billard, M. Bocquet, M. Brard, M. Braouezec,
Mme Buffet, M. Candelier, M. Desallangre, Mme Fraysse,
M. Gerin, M. Gremetz, M. Lecoq, M. Muzeau, M. Daniel Paul,
M. Sandrier et M. Vaxès

ARTICLE 8 BIS

Rédiger ainsi l'alinéa 27 :

« 2° D'un représentant des salariés du secteur de la distribution et de l'exploitation cinématographique, de l'élu en charge du développement durable ou un de ses représentants, de l'élu chargé de l'urbanisme et de l'architecture ou un de ses représentants. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement s'opposent au pouvoir de nomination donné au préfet et souhaitent que les salariés du secteur soient représentés au sein de ces instances.